



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-058

PUBLIÉ LE 28 MAI 2019

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2019-05-23-005 - 2019 0527 EHPAD LAVALLEE AVIS DE VACANCE DE POSTE
(1 page)

Page 3

32-2019-05-28-003 - AP accordant la suppléance des fonctions préfectorales, à Mme
Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, le mercredi 29 mai
2019 de 8 h à 12 h (1 page)

Page 5

SPC

32-2019-05-28-001 - VALENCE SUR BAISE - Arrêté du 28 05 19 autorisant
l'organisation de courses de chevaux à l'hippodrome de Flaran - Année 2019 (4 pages)

Page 7

PREF-DSRHM

32-2019-05-23-005

**2019 0527 EHPAD LAVALLEE AVIS DE VACANCE
DE POSTE**



E.H.P.A.D. L A V A L L E E

Etablissement Public Médico-Social

AVIS DE VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS **A POURVOIR SUR LISTE D'APTITUDE**

Vu le code de l'action sociale et des familles et en particulier l'article L 315.17 ayant trait aux attributions du Directeur ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le tableau des effectifs ;

L'EHPAD L A V A L L E E de Saint-Clar (32380) recrute un Adjoint des Cadres Hospitaliers

Poste à pourvoir par voie d'inscription sur liste d'aptitude après avis de la CAP du corps d'accueil.

Poste : Responsable du Service comptabilité

Missions : - Tenue courante des comptes en comptabilité générale et analytique

- Rassembler, associer et vérifier les données comptables
- Etablir et présenter sous forme normalisée les documents comptables légaux
- Etablir des procédures de contrôles
- Analyser une situation comptable,
- Procéder à des mises en concurrence
- Encadre et évaluer le personnel du Service

Peuvent être inscrits sur cette liste d'aptitude les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 et justifiant de 9 années de services publics.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à Monsieur le Directeur – EHPAD L A V A L L E E - BP 5 - Avenue du Général de Gaulle – 32380 SAINT-CLAR.

Le dossier comprend :

- une lettre de motivation et un curriculum vitae
- les décisions de stagiairisation et de titularisation dans un des grades éligibles
- la dernière décision d'avancement
- les trois dernières évaluations

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin 2019.

Fait à Saint-Clar, le 23 mai 2019

Pour le Directeur,
Le Directeur Adjoint,
Jean-Marc NISAN



Avenue du Général de Gaulle – BP 5 - 32380 SAINT-CLAR
E-mail : contact.ehpad@cantoloup-lavallee.fr



PREF-DSRHM

32-2019-05-28-003

AP accordant la suppléance des fonctions préfectorales, à
Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de
l'arrondissement de Condom, le mercredi 29 mai 2019 de 8
h à 12 h



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

N° d'enregistrement :

Préfecture
Direction de la stratégie,
des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative

ARRÊTÉ

accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
le mercredi 29 mai 2019 de 8 h à 21 h

La préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret 8 décembre 2017 nommant Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,

VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, le mercredi 29 mai 2019 de 8 h à 21 h,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales le mercredi 29 mai 2019 de 8 h à 21 h.

Article 2: M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 28 MAI 2019

La préfète



Catherine SÉGUIN

SPC

32-2019-05-28-001

VALENCE SUR BAISE - Arrêté du 28 05 19 autorisant
l'organisation de courses de chevaux à l'hippodrome de
Flaran - Année 2019

VALENCE SUR BAISE - Hippodrome de Flaran - Année 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

SOUS PRÉFECTURE
DE CONDOM

ARRETE n° 32-2019-05-28-00 -
Autorisant l'organisation de courses de chevaux

LA PRÉFÈTE DU GERS,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi du 2 juin 1891 modifiée ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

VU le décret n° 97-456 du 5 mai 1997 modifié relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

VU la demande du 18 avril 2019 de Monsieur le président de la société hippique de VALENCE SUR BAISE, relative à l'autorisation d'ouverture de l'hippodrome de Flaran à Valence sur Baïse (32310), pour l'année 2019 ;

VU l'approbation en date du 19 décembre 2018, reçue par messagerie en sous-préfecture de Condom le 20 décembre 2018, du calendrier des courses, pour l'année 2019, par le ministère de l'agriculture, et de l'alimentation – DGPEEE – SDFE – S/D FFBCB – Bureau du cheval et de l'institution des courses ;

VU l'approbation en date du 25 mars 2019, reçue par messagerie en sous-préfecture de Condom le 29 mars 2019 du calendrier des courses de l'hippodrome de Valence sur Baïse pour l'année 2019 par le ministère de l'agriculture, et de l'alimentation – DGPEEE – SDFE – S/D FFBCB – Bureau du cheval et de l'institution des courses ;

VU l'arrêté municipal en date du 20 mai 2019 autorisant l'ouverture au public de l'hippodrome de Flaran à Valence sur Baïse (32310) ;

SUR proposition de Madame la sous-préfète de Condom ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur le président de la société hippique de Valence sur Baïse est autorisé, pour l'année 2019, à ouvrir l'hippodrome de Flaran à Valence sur Baïse (32310) et à y organiser une réunion de courses hippiques ainsi que les prises de pari mutuel urbain et/ou hippodrome, conformément au calendrier des courses présenté en annexe.

ARTICLE 2 :

Cette autorisation peut être retirée, avant son terme normal, en cas de méconnaissance des dispositions législatives ou réglementaires ou manquement aux obligations résultant de leurs statuts.

ARTICLE 3 :

Par décision motivée, il peut être formé opposition à l'organisation de courses par une société qui aurait méconnu des dispositions législatives ou réglementaires applicables aux courses, aux paris ou à la santé et au bien-être des animaux ou manqué aux obligations résultant de ses statuts.

*Sous préfecture de Condom BP 40079 – 32100 CONDOM
Téléphone : 05 62 61 44 00 - Courriel : sp-condom@gers.gouv.fr
Bureaux ouverts au public lundi au vendredi de 9 h00 à 12 h30*

ARTICLE 4 :

Madame la sous-préfète de Condom est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'original sera transmis au président de la société hippique de Valence sur Baïse et une copie au ministre de l'agriculture et de l'alimentation – Sous-direction des filières forêt-bois, cheval et bio économie – Bureau du cheval et de l'institution des courses et à la directrice de la délégation territoriale Arc méditerranéen - Haras national d'Uzès.

Condom, le

28 MAI 2019

La sous-préfète de Condom


Isabelle SENDRANÉ



Calendrier des courses

2019

Récapitulatif des critères de recherche des réunions :

- Hippodrome(s) : Valence-Sur-Baise

25/03/2019

Rouge : Réunion Trot
Vert : Réunion Galop
Marron : Réunion Mixte
Vert Clair : Réunion Internationale Galop
Fuchsia : Réunion Internationale Trot
Rose : Réunion Internationale Mixte
MAJUSCULE : Réunion Nationale
Minuscule : Réunion PMH
Minuscule avec nombre de course(s) spécifié : course(s) isolée(s)
Minuscule soulignée : Réunion Spécifique Internet
Italique : Régional
C = Réunion support de pari complexe Complémentaire
TTC = TouTes les Courses de la Réunion

Légende:

<i>Spécialité:</i>	P Plat	O Obstacle	T Trot
<i>Événement:</i>	P Événement Plat	O Événement Obstacle	T Événement Trot
<i>Complexe Complémentaire:</i>	CP Complémentaire Plat	CO Complémentaire Obstacle	CT Complémentaire Trot
<i>Événement + Complexe:</i>	P Événement + Complexe Plat	O Événement + Complexe Obstacle	T Événement + Complexe Trot

Horaires		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
		dim 01 juin														
		dim 02 juin														
		lun 03 juin														
		mar 04 juin														
		mer 05 juin														
		jeu 06 juin														
		ven 07 juin														
		dim 08 juin														
		dim 09 juin														
		lun 10 juin														
		mar 11 juin														
		mer 12 juin														
		jeu 13 juin														
		ven 14 juin														
		dim 15 juin														
Diane - Hocquart - B. du Breuil - P. de Moussac	Trophée Vert Montluçon	dim 16 juin														
		lun 17 juin														
		mar 18 juin														
		mer 19 juin														
		jeu 20 juin														
		ven 21 juin														
		dim 22 juin														
		dim 23 juin														
		lun 24 juin														
		mar 25 juin														
		mer 26 juin														
		jeu 27 juin														
		ven 28 juin														
		dim 29 juin														
		dim 30 juin														
Horaires		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23